

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-sept août, les membres du Conseil municipal de la Commune de SPICHEREN, se sont réunis à 18 h 30 au foyer socioculturel sous la mairie (en raison des mesures de distanciations à respecter durant la crise sanitaire), sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 23 août 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 22

Etaient présents (16) :

Claude KLEIN, Claudine KLEIN, Stéphane KNOLL, Patrice KALIS, Marie Andrée WELSCH, Thierry BOUR, Jacqueline BOUSCH, Thierry KEMPF, Sophie MERTZ, Laetitia DIETSCH, Matthieu GRADOUX, Carole DUVAL, Jean JUNG, Patricia TONNELIER, Valérie BOURGAUD, Céline MALICK.

Etaient absents représentés (6)

Marcelle RIEDEMANN procuration pour Claude KLEIN
Huguette MALICK procuration pour Claudine KLEIN
Jean-Marc STEUER procuration pour Marie Andrée WELSCH
Dominique DECKER procuration pour Patrice KALIS
Hervé SCHWEITZER procuration pour Stéphane KNOLL
Gérard WALTER procuration pour Patricia TONNELIER

Etaient absents non représentés (1)

Andréa GHOLAMI

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

- 1. Approbation de la séance du conseil municipal du 02.07.2021**
- 2. Cession foncière – rue Kleinwitz**
- 3. Mainlevée au droit à la résolution de la vente et à la restriction au droit de disposer au 1 impasse des Merisiers parcelle cadastrée section 28 n°468**
- 4. Avenant à la convention de maîtrise d'œuvre pour la mise en souterrain des réseaux – rues de l'Eglise, de l'Abbé Collowald et de l'Ecole**
- 5. Protocole d'accord avec ORANGE pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunication – rues de l'Eglise, de l'Abbé Collowald et de l'Ecole**
- 6. Avenant n°1 au lot n°1 terrassement - synthétique du marché : Restructuration du terrain de football en gazon synthétique**
- 7. Versement de l'indemnité de frais d'assistant éducatif à l'assistant de langue dans le cadre de la convention Trilingua pour l'année scolaire 2021-2022**
- 8. Subvention de fonctionnement 2021 – cycle 2 – section élémentaire pour l'école biculturelle**
- 9. Subvention à l'association des Enfants du Charbon**
- 10. Règlement périscolaire**
- 11. Département Moselle : autorisation de groupement de commandes Fus@é et de demandes de subvention**
- 12. Convention avec le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge (V.D.K.) pour l'entretien du cimetière militaire allemand 1939/45**
- 13. Rapports de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France sur le prix et la qualité de l'assainissement et de l'eau 2020**
- 14. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)**
- 15. Informations**

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Marie Andrée WELSCH est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation de la séance du conseil municipal du 02.07.2021

Le compte rendu du 2 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Cession foncière – rue Kleinwitz

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-13, L.2241-1 et L.2541-12,

Vu les articles L.3221-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'avis des Domaines en date du 08 juillet 2021,

Considérant la demande d'acquisition d'un terrain communal par M. CATANIA Anthony et Mme CAMILLO Luana afin d'y édifier une maison individuelle à destination de résidence principale ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée Section 15 n°668 d'une surface de 552 m², sise rue Kleinwitz, au bénéfice de M. CATANIA Anthony et Mme CAMILLO Luana au prix de 118 €/ m² soit un coût global de 65 136 € ; les frais relatifs à cette cession seront supportés par l'acquéreur.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document ou acte relatif à cette vente.
- d'autoriser M. CATANIA Anthony et Mme CAMILLO Luana à déposer un permis de construire en amont du transfert de propriété.

3. Mainlevée au droit à la résolution de la vente et à la restriction au droit de disposer au 1 impasse des Merisiers parcelle cadastrée section 28 n°468

Vu l'acte de vente du 19 octobre 1992 par lequel la Commune a cédé la parcelle cadastrée section 28 n° 468 d'une surface de 672 m² assortie d'un droit à la résolution de la vente et à la restriction au droit de disposer au bénéfice de la Commune ;

Considérant que l'emprise est désormais surbâtie d'une maison individuelle ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser la mainlevée du droit à la résolution et de la restriction au droit de disposer inscrits au profit de la Commune de Spicheren à charge de la parcelle cadastrée section 28 n° 468 et leur radiation au livre foncier ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document s'y rapportant.

4. Avenant à la convention de maîtrise d'œuvre pour la mise en souterrain des réseaux – rues de l'Eglise, de l'Abbé Collowald et de l'Ecole

Vu la délibération du Conseil municipal datée du 24 mai 2019 attribuant la mission de maîtrise d'œuvre à la société Guelle et Fuchs,

Considérant que des prestations supplémentaires d'études d'enfouissement des réseaux secs des rues de l'Eglise, Abbé Collowald et de l'Ecole ont rendu nécessaire la signature d'un avenant à la convention initiale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de prendre acte de la signature de l'avenant à la convention initiale de maîtrise d'œuvre relative à la mise en souterrain des réseaux rues de l'Eglise, de l'Abbé Collowald et de l'Ecole.

5. Protocole d'accord avec ORANGE pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunication – rues de l'Eglise, de l'Abbé Collowald et de l'Ecole

Afin de réaliser les études techniques relatives à la mise en souterrain des réseaux de télécommunication des rues de l'Eglise, de l'Abbé Collowald et de l'Ecole, il s'agit d'autoriser le Maire à signer un protocole d'accord avec la société ORANGE ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer un protocole d'accord avec la société ORANGE et le maître d'œuvre de l'opération pour la réalisation des études relatives aux travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

6. Avenant n°1 au lot n°1 terrassement - synthétique du marché : Restructuration du terrain de football en gazon synthétique

Des travaux supplémentaires viennent s'ajouter au marché initial, il s'agit d'acter l'avenant n°1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 au marché ci-dessous :

Titulaire du marché Groupement conjoint EUROVIA Alsace-Lorraine / POLYTAN	Montant initial HT	Montant HT de l'avenant n°1	Nouveau montant du marché HT
EUROVIA	68 637.50	18 615.00 €	87 252.50
POLYTAN	70 362.50	/	70 362.50
TOTAL	139 000.00	18 615.00	157 615.00

7. Versement de l'indemnité de frais d'assistant éducatif à l'assistant de langue dans le cadre de la convention Trilingua pour l'année scolaire 2021-2022

Dans le cadre du dispositif «Trilingua» qui lie la Commune et le Département de la Moselle, la somme de 762 € nous est versée au titre de la subvention concernant les frais supportés par l'assistante éducative. Cette somme doit être reversée à l'agent en charge de cette mission à l'école biculturelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à mandater la somme de 762 € par mensualités de 63,50 € (sur fiches de paie) à l'agent sur la période allant de septembre 2021 à août 2022.

8. Subvention de fonctionnement 2021 – cycle 2 – section élémentaire pour l'école biculturelle

Il avait été décidé lors de l'achat du nouveau photocopieur de l'école en juillet 2011 que la commune ne prendrait que 40 000 copies/an à sa charge, le surplus étant à la charge de l'école et sera déduit de la subvention de fonctionnement de l'école élémentaire.

Suite au décompte du 27 août concernant la période de septembre 2020 à juin 2021, il résulte que 60504 copies pour un montant de 544.75 € restent à la charge de l'école.

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de verser à l'école élémentaire la somme de 1 163.25 € (à savoir : 14 € x 122 élèves – 544.75 €) comme subvention de fonctionnement 2021, dépense inscrite au budget primitif 2021 chapitre 65 – article 6574.

9. Subvention à l'association des Enfants du Charbon

Par courrier du 18 juin 2021, l'association « les Enfants du Charbon » sollicite la commune afin de soutenir leur projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'octroyer une subvention d'un montant de 100 euros à l'Association « Les Enfants du Charbon

10. Règlement périscolaire

Avec la mise en place du logiciel informatique « Portail Familles » à destination des familles, il y a lieu de mettre à jour le règlement intérieur.

Après présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'abroger le règlement existant
- de mettre en place le règlement pour l'accueil périscolaire mis à jour comme indiqué en annexe n°1

11. Département Moselle : autorisation de groupement de commandes Fus@é et de demandes de subvention

Le Maire de la commune de Spicheren expose au Conseil Municipal le point ci-après portant sur l'acquisition de solutions numériques dans le cadre du groupement de commandes Fus@é initié par le Département de la Moselle et leur subventionnement.

Pour mémoire, notre commune a adhéré par décision du 30 octobre 2020 au groupement de commande Fus@é «Faciliter les Usages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoïne des subventions Fus@é du Département de la Moselle.

Ceci étant exposé, je propose au Conseil Municipal :

- de m'autoriser à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour notre école biculturelle (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique,...) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes Fus@é.
- de m'autoriser à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, adopte ce point à l'unanimité.

12. Convention avec le Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge (V.D.K.) pour l'entretien du cimetière militaire allemand 1939/45

Par délibération du 23.03.2007 et convention du 21.02.2007, le VDK a confié à la commune l'entretien du cimetière militaire allemand 1939/45 situé sur le site historique des Hauteurs de Spicheren.

Or depuis cette mise en place, la rémunération n'a jamais été revalorisée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à signer une nouvelle convention avec la VDK pour l'entretien du cimetière militaire allemand contre une rémunération de 2500 euros/an.

13. Rapports de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France sur le prix et la qualité de l'assainissement et de l'eau 2020

Le Conseil Municipal prend acte des rapports transmis par la CAFPF.

14. Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA)

Les D.I.A. parvenues en mairie concernant :

Date DIA	Adresse/secteur	Bâti/non bâti	Section	Parcelles	Surface (ares)
02/07/2021	18 rue de la Libération	B	1	138, 444, 446	3,61
07/07/2021	5a rue du Lavoir	B	1	366	1,95
08/07/2021	8 rue des Alouettes	B	29	120, 122, 123, 562, 564, 566, 568, 570	25,21
09/07/2021	17 rue de la Carrière	B	28	577	7,11
21/07/2021	rue de la Princesse	B/NB	11	390, 401, 405, 406, 423, 424, 425, 426, 428, 429	32,11
22/07/2021	19 rue Alsace Lorraine	B	3	253	15,63
02/08/2021	impasse des merisiers	B	28	471, 477, 581, 583, 579	9,29
11/08/2021	19 rue du 2 Mars	B/NB	2	367, 618	2,24
12/08/2021	36 rue de Forbach	B/NB	3+5	383,389,591	24,27a
13/08/2021	1 rue Lamartine	B	5	364	7,82
25/08/2021	54 rue Alsace Lorraine	B	5	556, 557	5,7

L'acquisition de ces biens ne présentant aucun intérêt pour la commune, le Maire a renoncé à exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

15. Informations

- Ministère des Armées : remerciements pour la subvention
- Repas des Seniors du 3 octobre 2021 : invitations à distribuer par les conseillers suivant leur secteur
- Commission de l'action sociale : le 7 septembre 2021 à 17h30
- Comité inter associations : le calendrier des manifestations et de l'occupation de la salle polyvalente ont été fixés en réunion le 23 septembre dernier
- Cyclo club Ariane : Raid des Hauteurs prévu le 26 septembre 2021
- Garde forestier : un nouveau garde forestier sera nommé à compter du 1^{er} octobre 2021, il s'agit de M Florian BERNARD qui occupera la maison forestière

- Remarques de M Jean JUNG, conseiller municipal : le service technique devrait porter des vêtements de sécurité lors de ses diverses interventions. Il faudrait aussi penser à mettre la signalisation adéquate sur le véhicule communal acquis récemment

• Urbanisme :

✓ Permis de construire :

MIELE Luigi	25/07/2021	REFUS	construction d'un abri à chevaux de 90 m ²
MATT Pascal	En signature	Accord	construction d'une maison individuelle

- ✓ Parcelle TOLEDO (im Hindel) : le permis de construire sera revu comme le préexistant
- ✓ Gendarmerie : rendez-vous en mairie avec l'adjoint à l'urbanisme concernant un dépôt de plainte de la commune contre un riverain de la rue Kleinwitz pour infraction au code de l'urbanisme
- ✓ Lotissement les Vieilles Vignes : le Tribunal Administratif a accordé un délai de 6 mois au lotisseur pour se mettre en règle
- ✓ Lotissement Plateau de Bellevue (Schwertz) : nous sommes toujours en attente de la convention qui doit être rédigée par l'avocat de l'ASL

Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal :
vendredi 24 septembre 2021 à 18 h 30

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance
à 19 h 45